

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21 AOÛT 2018

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi,
à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le
MARDI 21 AOÛT 2018, à 19 h 35, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse de Laverlochère-Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Gilles Laplante , maire suppléant de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Gérald Charron , maire de Laforce
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
et préfet suppléant de la MRCT
M. Gaétan Rocheleau , maire suppléant de Lorrainville
M. Alexandre Binette , maire de Moffet
M^{me} Lyne Ash , mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord
M^{me} Sylvie Dulong , mairesse suppléante de Rémigny
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme , maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy , maire de la Ville de Ville-Marie
M^{me} Patricia Noël , présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ABSENTS :

M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Monia Jacques , directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30
à 19 h 30.

PROJET

08-18-265

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 35 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

Madame Bolduc sensibilise les membres du conseil sur l'importance des changements climatiques. Non pas sous l'angle de dérèglement climatique, mais bien comme climat de confiance permettant au territoire de se développer avec une vision d'avenir; il en va de la responsabilité des élus de favoriser un tel climat. La concrétisation du projet de téléphonie cellulaire en est un bel exemple, alors que les préfets de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, animés par une volonté forte, ont uni leurs forces pour assurer la meilleure couverture cellulaire au niveau de la région. Cette concertation rend les choses possibles et réalisables, d'où l'importance de favoriser ce type d'atmosphère, cette sérénité dans le milieu municipal. Ce changement « climatique » prendra toute son importance pour en connaître les impacts lors des prochaines élections provinciales et même fédérales.

La préfète invite alors, certains élus à parler de réalisations marquantes dans leur communauté ayant eut lieu au cours de l'été.

Alexandre Binette, maire de la municipalité de Moffet a souligné, de manière toute spéciale le 23 juillet, l'implication citoyenne des propriétaires du restaurant de son village, alors que ceux-ci fêtaient leur 35^e anniversaire de mariage et leur 25^e année de services en restauration. M. Binette souhaitait rappeler l'importance de cette entreprise pour la vitalité de leur municipalité, en créant cet événement en présence du député-ministre et de la préfète et par la remise d'une plaque commémorative.

Nico Gervais, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, était présent, le 31 juillet dernier, lors d'une annonce gouvernementale par Développement économique Canada, qui octroyait un prêt sans intérêt auprès de l'entreprise Témisko. Comme le mentionne M. Gervais, ce fleuron entrepreneurial apporte un dynamisme important au sein de sa municipalité, débordant sur l'ensemble du territoire. Chef de file dans le domaine et important employeur de la place, Témisko se démarque aussi pour son caractère innovant, branché sur les besoins de l'industrie du camionnage.

Finalement, Norman Young, maire de la municipalité de Kipawa, a organisé une sortie nautique le 18 juillet pour faire découvrir les TNO et son potentiel économique, auprès de la préfète, qui était aussi accompagnée par le maire de la ville de Témiscaming, M. Ouellet. M. Young rappelle l'importance de sensibiliser les élus de la MRC, qui ont pour responsabilité la gestion des Territoires non organisés, sur certains défis observés, tel que le développement de villégiature et la conformité des installations septiques. Sur recommandation de M^{me} Bolduc, une nouvelle invitation sera lancée auprès des élus pour organiser une nouvelle sortie nautique sur le lac Kipawa.

PROJET

08-18-266 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Des questions en lien avec le règlement sur la période de questions, l'enregistrement lors de la tenue des séances du conseil, la couverture médiatique du Témiscamingue par rapport à l'Abitibi et la gestion des matières résiduelles (tri, levée des bacs, billets de courtoisie et amendes) ont été posées par des membres de l'assistance.

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – La connectivité (téléphonie mobile et Internet haute vitesse).**

Le 17 août dernier, le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 10,2 M\$ pour la réalisation du projet « Mobile A-T » du GIRAT (Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue).

Ce projet vise à l'implantation de 32 nouvelles tours, dont 17 ayant une hauteur de 300 pieds et 12 tours méso, pour améliorer la desserte en couverture cellulaire sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, incluant le Parc de la Vérendrye. Les travaux débuteront le 29 septembre prochain et s'échelonneront sur 3 ans.

Les représentants du GIRAT viendront rencontrer les membres du conseil au cours du prochain mois pour présenter la mise à jour du projet.

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – Développement de la filière hydroélectrique communautaire - Projet Onimiki.**

Une rencontre eut lieu, le 19 août dernier avec le chef de la Coalition Avenir du Québec, lors de son passage au Témiscamingue. Madame Bolduc, accompagnée de Monsieur Daniel Barrette, préfet suppléant, de Monsieur Lance Haymond, chef de la communauté de Kebaowek et de M^{me} Lyne Gironne, ont sensibilisé M. François Legault et son candidat de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Jérémy Bélanger, sur l'importance de la concrétisation du projet Onimiki pour l'ensemble du territoire témiscamien et pour les communautés de Kebaowek et Wolf Lake.

PROJET

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – Planification stratégique du Témiscamingue.**

Bien qu'aucune rencontre n'ait eu lieu pendant la saison estivale, les travaux entourant la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attraction pour le Témiscamingue ont évolué. D'ailleurs, un « 5 à 7 » pour consulter la population sur une nouvelle image de marque se tiendra le 12 septembre prochain, à l'Eden rouge de Saint-Bruno-de-Guigues. L'invitation sera lancée ce mercredi 22 août.

Information **Suivi d'enjeux ponctuels – Élections provinciales.**

M^{me} Bolduc informe le conseil qu'un débat des candidats de la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, aux élections provinciales, se tiendra le 18 septembre prochain.

De plus, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lancé sa plateforme municipale « Des engagements concrets pour un Québec à l'image de ses régions ». Fruit d'une consultation menée auprès de ses membres provenant de partout au Québec, la FQM demandera à chacun des partis politiques de prendre des engagements précis et concrets relativement au développement des régions et à l'exercice du plein potentiel des gouvernements de proximité.

Information **Suivi d'enjeux ponctuels – Les services en santé.**

Rencontre avec le PDG du CISSSAT le 24 juillet dernier, pour faire le suivi de certains dossiers.

La 1^{ère} phase du projet d'agrandissement du Centre de santé à Ville-Marie a été allouée à Construction Hardy pour un montant de 8,4 M\$; les travaux ont débuté le 6 août 2018.

Les travaux entourant la modernisation de la hotte auront lieu d'avril à décembre 2019. Pendant les travaux, les services seront assurés par le point de service de Rouyn-Noranda ou La Sarre.

Aucune découverte en anesthésie d'ici décembre 2018, l'horaire étant planifié pour assurer une couverture complète. Cependant, le point de service de Rouyn-Noranda subira, à son tour, des découvertures en anesthésistes, offrant l'opportunité au centre de Ville-Marie de développer une ou des spécialités.

Messieurs Young et Ouellet partagent leurs réelles préoccupations quant au départ de trois médecins de l'hôpital de Témiscaming-Kipawa, donc l'un d'eux exerce désormais au centre hospitalier de Ville-Marie, d'où l'importance que la gouvernance et l'intendance reviennent au niveau local, tel que réclamé par la préfète.

PROJET

Information Suivi d'enjeux ponctuels – Piscine municipale.

Un rapport préliminaire est en préparation pour fin de présentation auprès du comité de travail afin de recueillir leurs commentaires et recommandations. Le rapport sera par la suite, déposé auprès du conseil de la MRC, à sa séance du mois de septembre.

08-18-267

Recommandation du Comité municipal agricole et agroalimentaire – Addendum au Plan de développement de la zone agricole du Témiscamingue, chapitre 5 : Guide à l'intention de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'étude des demandes d'autorisation, d'exclusion et d'inclusion.

CONSIDÉRANT que le Comité municipal – agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRCT agit à titre de comité « aviseur » au niveau agricole et agroalimentaire pour la MRC de Témiscamingue. Ainsi, il voit à émettre des recommandations auprès du conseil de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'adoption en février 2015 de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT la rencontre du CMAA tenue le 26 juin 2018, où M. Daniel Dufault, coordonnateur du service de l'aménagement et du développement régional à la MRC, a fait la présentation de la proposition du chapitre 5 au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Témiscamingue : Guide à l'intention de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'étude des demandes d'autorisation, d'exclusion, et d'inclusion;

CONSIDÉRANT l'article 41 du plan d'action du plan de développement de la zone agricole limitant l'ouverture de la MRC de Témiscamingue à l'émergence de projets d'affaires pour l'implantation de fermettes comme elle porte strictement sur l'Est témiscamien;

CONSIDÉRANT la loi 122 portant sur la reconnaissance des municipalités par le gouvernement provincial comme étant un gouvernement de proximité;

CONSIDÉRANT la modification de l'article 62 du règlement de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) avec l'ajout d'un onzième critère référant les commissaires de la CPTAQ à prendre en considération les PDZA des MRC lors des analyses de demande d'autorisation, d'exclusion et d'inclusion;

CONSIDÉRANT la réalité du secteur agricole du Témiscamingue et l'accroissement des projets émergents (projet commercial sur des fermettes par exemple);

CONSIDÉRANT les refus des demandes d'autorisation à l'ajout des projets complémentaires en zone agricole par la CPTAQ (abattoirs, commerce de machinerie par exemple, des projets en agrotourisme par exemple la construction d'un hébergement visant à accueillir des touristes et à organiser la visite de la ferme, etc.);

PROJET

CONSIDÉRANT la rigidité de la commission de protection des terres agricoles (CPTAQ) dans l'application de la loi, la hausse constante de délais et parfois l'incohérence de décisions dans les demandes d'exclusion ne permettant pas ainsi un développement optimal des régions éloignées;

CONSIDÉRANT le démantèlement des exploitations agricoles (baisse du nombre de producteurs de 22 % en 10 ans (2006-2016 : L'Observatoire d'Abitibi-Témiscamingue)) et les différents enjeux liés à l'occupation du territoire agricole et à la vitalité de milieu rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du CMAA au conseil de la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- ❖ De modifier le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Témiscamingue, adopté en février 2015, par l'ajout d'un addendum au Plan de développement de la zone agricole du Témiscamingue, soit le chapitre 5 : Guide à l'intention de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'étude des demandes d'autorisation, d'exclusion, et d'inclusion;
- ❖ De modifier l'action 41 du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Témiscamingue par le libellé suivant :
 - Favoriser l'émergence de projets d'affaires pour l'implantation de fermettes et présenter des demandes de morcellement à la CPTAQ.

08-18-268

Autorisation pour le dépôt d'un projet au Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Ingénieur civil ou mécanique en commun.

Considérant la demande des directeurs généraux des municipalités et l'intérêt de plusieurs conseils municipaux de profiter du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, pour partager les services d'un ingénieur entre la MRC et les municipalités;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le dépôt d'un projet d'ingénieur civil ou mécanique en commun (pour le bénéfice de la MRC et des municipalités locales intéressées) au programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire);

PROJET

- ❖ D'accepter que la MRC de Témiscamingue soit désignée « organisme responsable du projet » par les municipalités locales intéressées;
- ❖ Qu'advenant l'acceptation du projet par le ministère, la MRC prépare un projet d'entente intermunicipale de type « fourniture de services »;
- ❖ D'autoriser la préfète et/ou la directrice générale à signer tout document en lien avec cette demande de subvention.

08-18-269

**Transport adapté du Témiscamingue et Le Baladeur –
Approbation de la nouvelle tarification du Transport adapté
applicable à partir du 1^{er} septembre 2018.**

Considérant qu'il y a lieu de procéder annuellement à un ajustement à la tarification;

Considérant que les membres du conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ont établi de nouvelles tarifications pour le service de transport adapté;

Considérant que toute modification à la tarification doit être approuvée par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue et les municipalités participantes;

Considérant qu'un affichage d'un mois dans les véhicules adaptés avant l'application de la nouvelle tarification est requis selon les directives du ministère des Transports du Québec;

Considérant que les nouvelles tarifications furent adoptées par le conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue lors de la réunion régulière du 19 avril 2018;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la nouvelle tarification telle qu'adoptée par la Corporation du transport adapté, prenant effet au 1^{er} septembre 2018, comme suit :

		Nouveau tarif à partir du 1 ^{er} septembre 2018
Transports DANS les horaires	Personne handicapée admise	1 ^{ière} couronne →2,85\$ (chaque transport) Carte mensuelle à 102\$ 2 ^{ième} couronne →3,10\$ (chaque transport) Carte mensuelle à 112\$ 3 ^{ième} couronne →3,35\$ (chaque transport) Carte mensuelle à 122\$
	Personnes âgées	Même tarif que pour la personne handicapée

PROJET

		Nouveau tarif à partir du 1 ^{er} septembre 2018
	& accompagnateurs Clientèle Baladeur	(Note 1)
Transports HORS des horaires	Personne handicapée admise	1,55 \$/km + heure d'attente à 21,23 \$ (coût réel au 1 ^{er} septembre 2017 + 1 %) / 3 heures gratuites Minimum 23,00 \$ (chaque départ) + heure d'attente à 21,23 \$ (coût réel au 1 ^{er} septembre 2017 + 1 %) / 3 heures gratuites
	Usager non transférable (admis) (Note 2)	Minimum 7,50 \$ (chaque transport) + heure d'attente à 21,23 \$ (coût réel au 1 ^{er} septembre 2017 + 1 %) / 3 heures gratuites
	Personnes âgées & accompagnateurs Clientèle Baladeur	0,20 \$/km (Note 1) Minimum 7,50 \$ (chaque transport)
Accompagnateur Personne handicapée admise		Gratuit pour accompagnateur pour besoin à destination sinon tarif Baladeur

1^{re} couronne (0-10 km) : → Ville-Marie, Duhamel-Ouest, Lorrainville

2^e couronne (10-20 km) : → Béarn, Fabre, Laverlochère, Guigues

3^e couronne (20 km et +) : → St-Eugène, Fugèreville, Latulipe, Moffet, Laforce, Laniel, Belleterre, Notre-Dame-du-Nord, Nédélec, Guérin, Rémigny, Angliers

Note 1 : Dans les trajets établis en fonction des besoins des personnes, vivant avec un handicap, admises au transport adapté et lorsque des places sont disponibles.

Note 2 : Tarif applicable advenant une fréquence d'un transport aller/retour par semaine maximum. Pour transport excédant, le tarif « transport hors horaire/handicapé admis » s'applique.

08-18-270

Recommandations du Comité GAMME – Demande de soutien financier – Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-est ontarien.

Considérant que ce projet est axé sur le fonctionnement récurrent d'un événement touristique;

Considérant que l'événement de la foire est majeur et fait preuve d'envergure, mais qu'il est difficile de voir l'envergure et l'innovation dans le projet qui a été présenté au FDT;

PROJET

Considérant que le projet présenté englobe plusieurs éléments divers répartis dans l'ensemble de l'événement majeur qu'est la foire, sans venir faire ressortir le caractère « innovant » du projet pour qu'il puisse être financé par le FDT;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue ne soutienne pas financièrement, via le FDT, le projet « Réinventer et faire rayonner la Foire gourmande de l'ATNEO ».

08-18-271

Recommandations du Comité GAMME – Demande de soutien financier – Organisme Place au soleil.

Considérant que ce projet est de moindre envergure;

Considérant que ce projet est axé sur le fonctionnement de l'organisme et non sur le développement de ce dernier;

Considérant qu'en 2014, la MRCT, via son Pacte rural, a soutenu l'organisme pour réaliser l'achat du bâtiment dont il est question (soutien de 25 000 \$);

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue ne soutienne pas financièrement, via le FDT, le projet de rénovation d'urgence présenté par l'organisme Place au soleil.

Information

Recommandations du Comité GAMME – Grande rencontre du GAMME à l'automne 2018.

Le prochain « grand » Gamme se tiendra le samedi, 24 novembre 2018, à la salle municipale de Latulipe-et-Gaboury, sous le thème: « Mise en valeur, attraction et rétention de nouvelles populations ». Les objectifs de cette rencontre sont :

- Prendre connaissance de ce qui est attractif et ce qui est à mettre en valeur sur notre territoire;
- S'inspirer de ce qui se fait ailleurs en termes d'attractivité et de mise en valeur;
- Échanger sur la mise en place de moyens concrets au niveau local et territorial quant à l'accueil et la rétention des nouveaux témiscamiens.

PROJET

08-18-272

Projet d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

Mise en contexte

En juin 2017, le gouvernement du Québec a publié un projet d'orientations gouvernementales à l'intention des MRC et des municipalités. Il s'agit de la première vraie mise à jour depuis la première version il y a 30 ans. À l'époque, le gouvernement a exigé que toutes les municipalités intègrent (dans leur réglementation) l'obligation d'avoir un terrain de 4 000 mètres carrés sur le bord des lacs et que les constructions soient construites à au moins 50 pieds du bord de l'eau. Ce projet de juin 2017 a fait l'objet de nombreuses réactions, parce qu'il s'adressait aux grands centres plutôt qu'aux régions rurales. La MRC avait adopté une résolution en juin 2017, demandant la réécriture de ce projet d'orientations.

Extraits des orientations gouvernementales sur l'étalement urbain :

- Les MRC et les municipalités doivent prendre des mesures pour restreindre la construction de maisons, de chalets, de commerces et d'industries à l'extérieur des villages;
- Les MRC et les municipalités doivent prendre des mesures pour forcer la construction des terrains vacants à l'intérieur des villages.

Lors d'une réunion tenue le 18 juin 2018, à Rouyn-Noranda, le ministère des Affaires municipales (MAMOT) est venu présenter une nouvelle version de ces orientations gouvernementales. Il a demandé, à la région, de produire une version adaptée (comment traiter l'étalement urbain en Abitibi-Témiscamingue) aux particularités régionales. Les étapes comprennent la consultation des villes et des autres ministères, la concertation des 5 MRC de la région, la compilation de statistiques, la documentation des enjeux et l'entérinement de l'ensemble du travail par les conseils de MRC. Le ministère a demandé de lui déposer le tout, au plus tard le 15 octobre 2018.

Considérant l'ampleur du travail à faire et les impacts à long terme de ces futures orientations gouvernementales sur le développement régional;

Considérant que, le 15 octobre 2018, le nouveau gouvernement ne sera probablement pas en place;

Considérant les démarches des autres MRC de la région pour faire reporter l'échéance;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

PROJET

- ❖ D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans sa demande de report de l'échéance du 15 octobre 2018, afin que l'adaptation régionale des projets d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire, soit reportée en janvier 2019.
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise au sous-ministre adjoint au MAMOT, M. Daniel A. Gaudreau, au député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue, à la direction régionale du MAMOT, ainsi qu'aux 4 MRC de la région.

08-18-273

Article 17 de la Loi sur la neutralité religieuse de l'État – Désignation d'un répondant en matière d'accommodement.

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles dispositions de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (ci-après la Loi sur la neutralité religieuse de l'État) sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 de la Loi sur la neutralité religieuse de l'État oblige le conseil de la MRCT, en tant que plus haute autorité administrative, à désigner, parmi son personnel, un répondant en matière d'accommodements pour un motif religieux;

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil de la MRCT à s'assurer du respect de la Loi et de la mise en place d'une structure de traitement des demandes d'accommodements pour un motif religieux;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- ❖ De désigner Madame Christelle Rivest, directrice des ressources financières, humaines et matérielles à titre de répondante en matière d'accommodement;
- ❖ D'attribuer à la répondante les fonctions de conseiller auprès du conseil de la MRCT, ainsi que les membres du personnel en matière d'accommodements religieux en formulant des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;
- ❖ De déléguer à cette personne, en collaboration avec les membres de la direction, la mise en place d'une structure de traitement des demandes d'accommodements pour un motif religieux.

PROJET

Information **Gestion des matières résiduelles – Rapport d’activités – Évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l’Écocentre.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d’activités faisant état de l’évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l’Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

08-18-274 **Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour le lancement d’un troisième appel d’offres pour l’implantation d’une technologie permettant le traitement des déchets ultimes.**

Considérant que lors du premier appel d’offres, aucune offre de services n’avait été déposée;

Considérant que le conseil de la MRC avait autorisé le lancement d’un deuxième appel d’offres pour l’implantation d’une technologie permettant le traitement des déchets ultimes, le 23 novembre 2016 (résolution N° 11-16-364);

Considérant que l’ouverture des soumissions s’était effectuée le 28 avril 2017 et qu’une seule offre de services avait été déposée, mais que celle-ci s’était avérée non conforme et ne répondait pas aux exigences inscrites au devis;

Considérant que lors du conseil de la MRC du 17 mai 2017, les élus ont identifié différentes options à analyser, notamment celle de demander une dérogation auprès du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) pour permettre à la MRC de Témiscamingue de conclure un contrat de gré à gré;

Considérant qu’à la suite d’échanges avec le MAMOT, la MRC doit respecter certaines conditions d’applications d’un appel d’offres limité et compter parmi les diverses exceptions aux principes des marchés publics prévues aux ententes intergouvernementales afin de pouvoir octroyer un contrat de gré à gré;

Considérant qu’une de ces exceptions est « l’appel d’offres infructueux », c’est-à-dire qu’il n’y a aucune soumission présentée ou aucune demande de participation de fournisseur OU aucune soumission conforme aux prescriptions essentielles de l’appel d’offres OU aucun fournisseur ne satisfait aux conditions de participations OU soumissions concertées ET qu’il n’y a pas de modifications substantielles aux prescriptions de l’appel d’offres;

Considérant que des modifications substantielles ont été apportées entre le 1^{er} et le 2^e appel d’offres étant donné que le 2^e appel d’offres infructueux de la MRC visait un projet unique qui regroupait le bâtiment et l’incinérateur;

PROJET

Considérant que la MRC pourra se qualifier sous l'exception de « l'appel d'offres infructueux » et octroyer un contrat de gré à gré uniquement à la condition qu'un 3^e appel d'offres soit lancé avec les mêmes conditions que le 2^e appel d'offres;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un troisième appel d'offres, identique au précédent, auprès du *Système électronique d'appel d'offres* (SEAO), pour réaliser la phase 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles, soit l'implantation d'une technologie permettant le traitement des déchets ultimes, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT.
- ❖ Les soumissions devront être déposées en conformité avec les modalités de l'appel d'offres.
- ❖ Le présent appel d'offres est conditionnel à l'obtention du financement et de l'approbation du règlement d'emprunt, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- ❖ La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Information

Gestion des matières résiduelles – Signature de gré à gré avec un OBNL gestionnaire de centre de tri.

Point reporté à une prochaine séance ; les élections provinciales étant éminentes, le dossier pourra être porté à l'attention des décideurs qui seront en fonction, à partir d'octobre.

Information

Proposition d'encadrement des activités reliées à la légalisation du cannabis – Point d'information.

Le 27 février 2018, lors d'une réunion mensuelle des directeurs généraux de municipalités, il a été convenu de former un comité de travail (Lynda Gaudet, Claudette Lachance, Monique Rivest, Francyne Bleau, Daniel Dufault et un représentant de la Sûreté du Québec) pour recommander aux municipalités locales, un encadrement des activités reliées à la légalisation du cannabis.

État de situation

Le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-46 modifiant le Code criminel et le projet de loi C-45 légalisant le cannabis. Le gouvernement provincial a adopté le projet de loi 157 encadrant le cannabis. Tous ces projets sont désormais en vigueur. Le 17 octobre 2018, le cannabis sera légal au Canada.

PROJET

Les 2 lois fédérales établissent l'âge permis pour la consommation, les permis pour la production industrielle et la transformation du cannabis et les seuils pour la conduite avec facultés affaiblies. La loi du Québec :

- interdit la production à domicile et la possession dans les écoles et les garderies;
- établit un réseau public de vente : la Société québécoise du cannabis (15 magasins à l'été 2018, 150 magasins en 2021);
- interdit de fumer du cannabis dans les bâtiments publics et les commerces ouverts au public (même interdiction que pour la cigarette).

L'application de ces règles serait partagée entre la police (production, vente ou possession illégale) et les inspecteurs du ministère de la Santé qui appliquent déjà les interdictions de fumer le tabac.

Au niveau municipal, les pouvoirs qui peuvent être exercés sont :

- encadrement des employés municipaux (un projet de politique de travail en matière d'alcool et de drogue est disponible);
- interdiction de consommation dans la rue, les parcs, les festivals et les logements des offices municipaux d'habitation.

La Sûreté du Québec (SQ) est en attente de directives claires sur son rôle dans l'application des règlements municipaux à ce sujet.

Recommandation

Dans le cas des 2 pouvoirs municipaux identifiés ci-dessus, il est recommandé :

- de rediscuter du projet de politique de travail pour les employés municipaux, notamment dans le cadre du projet de la MRC : ressource en santé et sécurité au travail, à laquelle 10 municipalités ont adhéré;
- d'attendre la position de la SQ avant d'interdire la consommation dans certains lieux publics.

Pouvoirs de zonage

Les municipalités conservent leurs pouvoirs de zonage pour encadrer la localisation de la production industrielle (culture en serre, permis fédéral requis), de la vente et des lieux de consommation du cannabis.

Recommandation

Étant donné l'entrée en vigueur rapide de la légalisation, l'option privilégiée (permettant une harmonisation au niveau du Témiscamingue) est l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) par la MRC qui contiendrait les normes suivantes :

1. la production industrielle en serre doit se dérouler en zone agricole (remboursement de taxes applicable). Les installations (serres) doivent être situées à au moins 1 kilomètre du périmètre urbain, à 1 kilomètre des terrains de villégiature et à 100 mètres des maisons (autres que celles du producteur). Ces distances séparatrices sont doublées dans l'axe des vents dominants d'été (vent Nord-Ouest pour les municipalités des secteurs Centre et Nord, vent du Sud pour les municipalités du secteur Est);

PROJET

2. les lieux de consommation de cannabis (exemple : fumoir, café, etc.) sont interdits dans les zones résidentielles et de villégiatures. Ils sont permis dans les zones agricoles et commerciales, à condition d'être situés à au moins 100 mètres des lieux suivants : écoles, restaurants, cabanes à frites, églises, garderies (incluant les garderies en milieu familial), maison des jeunes, résidences de personnes âgées, installations municipales ouvertes au public;
3. les points de vente (Société québécoise du cannabis) : maximum un point de vente pour chacun des 4 secteurs géographiques de la MRC.

Les personnes responsables de l'émission des permis de construction dans chaque municipalité appliquent le RCI de la MRC. Les municipalités qui le souhaitent peuvent être soustraites de l'application du RCI de la MRC. Les élus doivent être consultés avant que la MRC ne débute le processus.

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) est un règlement de la MRC. Il permet d'agir immédiatement dans l'aménagement et le développement du territoire afin d'empêcher certains problèmes. Il donne le temps de dégager des orientations en fonction des connaissances nouvelles acquises et des consensus politiques dégagés. La MRC peut réglementer les contraintes sur son territoire, désigner des périmètres de protection, interdire des utilisations du sol, jusqu'à ce qu'elle retienne une solution permanente pour enrayer les problèmes de sécurité, de santé et de bien-être publics engendrés par les sources de contraintes inventoriées.

Le gouvernement du Québec est lié par le RCI de la MRC. C'est lui qui en autorise l'entrée en vigueur.

Source : ministère des Affaires municipales

Les membres du conseil sont invités à ramener ce point d'information auprès de leur conseil respectif, afin d'échanger sur la question pour une prise de position éventuelle, au niveau local.

08-18-275

Avis de motion pour adopter un règlement sur la modification de la date de la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Madame Carmen Côté, conseillère de comté, donne avis de motion qu'un règlement afin de modifier de la date de la mise en vente des immeubles pour défaut de taxes sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Le but du règlement est de modifier la date de la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes. La date de cette vente sera désormais fixée au 2^e jeudi du mois de mai, au lieu du 2^e jeudi du mois de mars.

PROJET

Le projet de règlement a été déposé et des copies étaient à la disposition des membres de l'assistance

08-18-276

Avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement no 192-02-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie de la préfète de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).

Madame Claire Bolduc, préfète de la Municipalité régionale de comté, donne avis de motion qu'un règlement afin de modifier le règlement n°192-02-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie de la préfète de la MRCT sera soumis au conseil pour adoption lors d'une prochaine séance.

Le but du règlement est de modifier le Code d'éthique et de déontologie de la préfète déjà en place en ajoutant une restriction concernant les annonces publiques lors des activités de financement politique.

Le projet de règlement a été déposé et des copies étaient à la disposition des membres de l'assistance

08-18-277

Avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement no 184-09-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).

Madame Claire Bolduc, préfète de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, donne avis de motion qu'un règlement afin de modifier le règlement n°184-09-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRCT sera soumis au conseil pour adoption lors d'une prochaine séance.

Le but du règlement est de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés déjà en place en ajoutant une restriction à l'occupation d'un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale dans les 12 mois qui suivent leur fin de mandat de certains employés clés de la Municipalité régionale de comté.

Le projet de règlement a été déposé et des copies étaient à la disposition des membres de l'assistance

08-18-278

Sécurité incendie – Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de trois véhicules tout-terrain (VTT) pour le service d'urgence en milieu isolé.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

PROJET

CONSIDÉRANT que l'achat de trois véhicules tout-terrain (VTT) est prévu au projet;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation impliquant neuf (9) soumissionnaires a eu lieu en juin et juillet 2018, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de trois véhicules tout-terrain (VTT) pour le service d'urgence en milieu isolé, conformément au projet déposé par la MRCT en décembre 2017 et financé par le MSP;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue et a été jugée conforme, soit :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Automobile Paquin Ltée	52 552,00 \$

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'adjuger le contrat pour l'acquisition de trois véhicules tout-terrain (VTT) pour le service d'urgence en milieu isolé, à Automobile Paquin Ltée pour un montant maximal de 52 552,00 \$ (avant taxes). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres 05-2018 de la MRC;
- ❖ De procéder au paiement à la réception des équipements achetés, et après vérification de la conformité des équipements, dans les délais prescrits au niveau de l'appel d'offres;

La préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Automobile Paquin Ltée et la MRC de Témiscamingue.

08-18-279

Sécurité incendie – Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de trois remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgence en milieu isolé.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l'achat de trois remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements est prévu au projet;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a eu lieu en juin-juillet et août 2018, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de trois remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgence en milieu isolé, conformément au projet déposé par la MRCT en décembre 2017 et financé par le MSP;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre de services n'a été déposée;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une nouvelle publication d'un appel d'offres pour l'achat de trois remorques fermées pour les interventions d'urgence hors du réseau routier, conformément au projet déposé par la MRCT en décembre 2017 et financé par le MSP.

08-18-280

Gestion de l'immeuble – Autorisation pour l'octroi d'un contrat pour les plans et devis d'un système de ventilation et climatisation pour l'immeuble.

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue a publié l'appel d'offres n° 04-2018 par voie électronique le 9 mai 2018 invitant les firmes intéressées à présenter une soumission pour des services d'ingénierie en vue de l'installation d'un système de ventilation-climatisation pour le 2e étage de son édifice administratif situé au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie;

ATTENDU QUE à la suite de l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le 19 juin dernier, et l'analyse de celles-ci et qu'au terme de l'analyse de celles-ci, une seule soumission a été jugée conforme, mais comportant tout de même certaines restrictions;

ATTENDU QUE cette soumission a été déposée par la firme WST, pour un montant de 45 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue s'est engagée à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE le comité d'analyse recommande le rejet de la soumission considérant que le seul soumissionnaire conforme dépasse les prévisions budgétaires pour l'exécution des travaux;

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC rejette la soumission de la firme WSP, tel que déposée, pour l'appel d'offres n° 04-2018 pour des services d'ingénierie en vue de l'installation d'un système de ventilation-climatisation.

PROJET

08-18-281

Modification de l'organigramme – Recommandation du comité administratif.

Considérant la recommandation du comité administratif, par sa résolution n° 07-18-231A;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification de l'organigramme pour prendre en compte les changements apportés afin d'assurer une efficacité de gestion dans l'actuelle structure organisationnelle.

08-18-282

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du rapport 2017-2018.

Le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) finance la Table GIRT (58 125\$/année), la construction/réparation de chemins forestiers et des travaux sylvicoles (82 000\$/année). Le rapport annuel doit être adopté par le conseil des maires de chaque MRC de la région. Ce programme a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

ATTENDU l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue (janvier 2016) concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

ATTENDU que le rapport annuel doit être signé par la direction générale de chacune des MRC et de la ville de Rouyn-Noranda et adopté par chaque conseil;

ATTENDU que l'adoption du rapport annuel est nécessaire pour recevoir le dernier versement de la subvention (année financière 2017-2018);

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le rapport annuel 2017-2018 relatif au PADF et d'autoriser sa signature par la direction générale comprenant les éléments suivants :
 - Tableau 1 (Table GIR – PAFI) année 2017-2018
 - Tableau 2 (interventions ciblées – projets) année 2017-2018

Information

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – PADF 2018-2021 (ancien volet 2 et PDRF – Caractéristiques et priorisations des projets (Année 2018-2019 / 1^{ère} année).

Au cours des dernières semaines, la MRC a été informée du renouvellement du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période de 2018-2021. Le document présente la liste des projets déposés ou encore, des demandeurs qui ont signifié leur intention de déposer un projet au niveau de ce programme pour l'année 2018-2019. Le budget disponible au PADF pour le volet projet pour l'année 2018-2019 s'élève à un montant de 97 810\$ et la liste des projets déposés ou à venir est d'un montant de 90 391\$.

PROJET

Prendre note qu'à compter de cette année, c'est le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui étudie les projets déposés et qui décide s'il est subventionné ou pas.

08-18-283

Fonds de développement des territoires – Adoption du rapport annuel d'activités 2017-2018.

Considérant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de Témiscamingue;

Considérant qu'en vertu de l'article 20 de ladite entente, la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités, sur une base annuelle;

Considérant que pour l'année 2017-2018, la MRC de Témiscamingue a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 1 007 919 \$ au FDT;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le rapport d'activités 2017-2018 du Fonds de développement des territoires;
- ❖ De diffuser le rapport sur le site Internet de la MRCT et d'en transmettre une copie au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

08-18-284

Communication – Témiscamingue – Nomination d'un nouveau représentant.

Considérant la démission de Monsieur Alexandre Binette, à titre de représentant de la MRC auprès de l'organisme Communication-Témiscamingue, pour des raisons professionnelles;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Yves Ouellet, maire de la ville de Témiscaming, à titre de représentant de la MRC sur le conseil d'administration de Communication-Témiscamingue.

08-18-285

Représentation du Témiscamingue au Comité régional des Jeux du Québec.

Considérant que l'organisme Sport et Loisir Abitibi-Témiscamingue a adressé une demande à la MRC pour avoir un représentant témiscamien au Comité organisateur des Jeux du Québec;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

PROJET

- ❖ De nommer M. Luc Lalonde, maire de la municipalité de Béarn, à titre de représentant du Témiscamingue sur le Comité organisateur des Jeux du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

08-18-286 **Changement de la date de la séance du conseil du mois de septembre.**

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 20 au 22 septembre 2018;

Considérant que plusieurs élus seront présents au congrès et que le déplacement s'effectuera le 19 septembre;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De reporter la prochaine séance du conseil de la MRC au 26 septembre 2018.

Information **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil de la MRC a pris acte du projet des procès-verbaux des réunions du 5 juillet et du 1^{er} août 2018 du comité administratif.

Information **Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès annuel du 20 au 22 septembre sous le thème : « Un Québec à l'image de nos régions ».**

Les membres du conseil prennent acte que le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, se tiendra du 20 au 22 septembre 2018, au Palais des congrès à Montréal, sous le thème « Un Québec à l'image de nos régions ».

Information **Invitation estivale par le maire de la municipalité de Kipawa pour une visite navigable sur le lac Kipawa.**

Tel qu'énoncé en début de séance, le maire de la municipalité de Kipawa proposera de nouvelles dates, aux membres du conseil pour l'organisation d'une sortie nautique sur le lac Kipawa, pour faire découvrir les TNO.

08-08-287 **Inspection de la nouvelle école de Winneway – Dépôt de la résolution de la municipalité de Laforce.**

Considérant que les membres du conseil ont pris acte de la résolution no 06-18-050 de la municipalité de Laforce, qui ordonne à la MRC de Témiscamingue de continuer le processus d'évaluation comme il le devait, en lien avec la mise au rôle de la nouvelle école de Winneway;

PROJET

Considérant que la communauté de Winneway est en pourparlers avec différentes instances gouvernementales pour faire reconnaître un statut juridique quant à l'occupation de leur territoire, dans le secteur de Winneway;

Considérant que le conseil de la MRC est préoccupé pour la sécurité des employés impliqués dans une éventuelle visite de l'école de Winneway et ne souhaite pas créer, comme en 2007, un climat de tension, avec la communauté de Winneway;

Considérant que le conseil privilégie une solution dans le respect des attentes des deux communautés impliquées, soit la municipalité de Laforce et la communauté de Winneway;

Considérant que M. Gérald Charron, maire de la municipalité de Laforce, suivant les échanges entre les membres du conseil, est en accord avec les actions proposées;

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue remette en place le comité de liaison des communautés autochtones.
- ❖ Que la préfète de la MRC de Témiscamingue rencontre le chef de la communauté de Winneway, M. Steeve Mathias, pour convenir d'une solution visant à obtenir une évaluation de l'école de Winneway, tout en impliquant le ministère des Affaires autochtones et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- ❖ Qu'advenant une solution satisfaisante par l'ensemble des parties, la MRC de Témiscamingue procédera à l'évaluation de l'école de Winneway et des résidences nouvellement construites, dans ce secteur, au cours de la dernière année.

Information

Nouvelle direction générale à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

M. Nico Gervais informe le conseil qu'un nouvel arrivant, d'origine tunisienne, a obtenu le poste de directeur général à sa municipalité et qu'il sollicite le soutien des directions générales de l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscamingue afin de favoriser son intégration dans le milieu témiscamien et municipal.

08-18-288

Hydro-Québec – Demande pour une amélioration de la qualité du service.

Considérant qu'au cours des derniers mois, plusieurs coupures de services d'Hydro-Québec ont eu lieu au Témiscamingue;

PROJET

Considérant que la population n'était pas informée de ces coupures, qui durent entre 10 et 15 minutes;

Considérant que ces coupures de service seraient reliées à du délestage de réseau visant à arrêter volontairement l'approvisionnement des consommateurs pour rétablir rapidement l'équilibre entre la production et la consommation du réseau;

Considérant que la situation est particulièrement préoccupante, alors que les prétentions d'Hydro-Québec sont à l'effet qu'il existe un surplus énergétique au Québec;

Considérant que les membres du conseil s'inquiètent sur la diminution de la qualité du service sur son territoire;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Qu'une correspondance de la MRC de Témiscamingue, sous la signature de Madame la Préfète, soit adressée à Hydro-Québec Distribution afin d'obtenir les raisons sur les nombreuses interruptions connues au cours de la saison estivale et les solutions que l'organisme compte mettre en place pour éviter que le Témiscamingue connaisse des coupures de services aussi fréquemment.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des membres de l'assistance posent des questions en lien avec le rapport de l'OBVT déposé à la séance du conseil de juin et la légalisation du cannabis.

08-18-289

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 26 septembre 2018

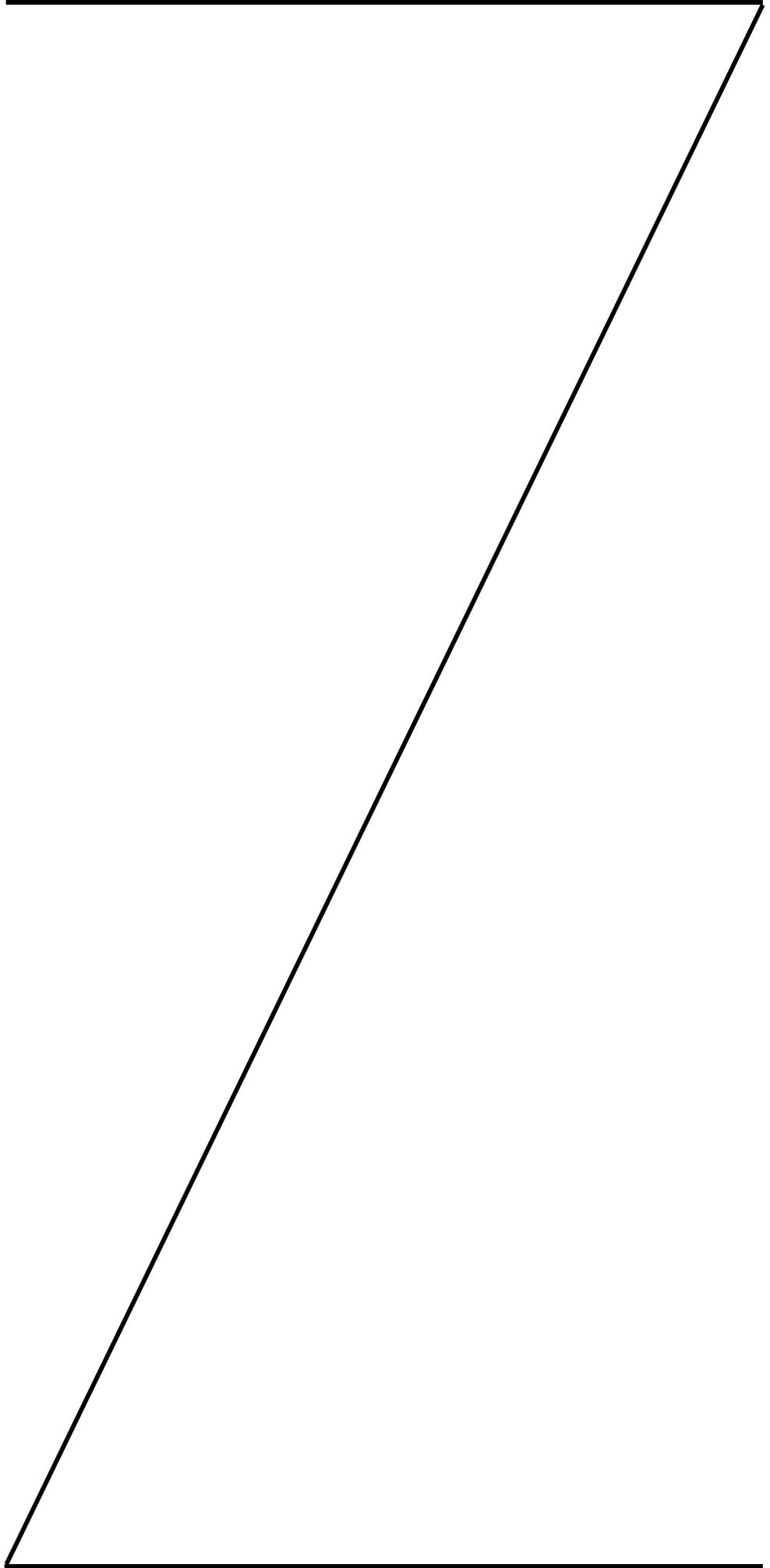
Il est 22 h 25.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

PROJET



12336